

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 16 octobre 2019

CD20191016_40
id. 4821

Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

ADAPTATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL CONCERNANT LES CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS ET LINGUISTIQUES ET LES AIDES PARTICULIÈRES

Le Département s'est engagé dans une démarche de dématérialisation de ses procédures de subventionnement qui a concerné, jusqu'à présent, les associations, les communes et communautés de communes et les particuliers en 2018 avec la politique

d'aides aux collégiens permettant de verser des aides complémentaires aux collégiens boursiers ou internes.

La politique départementale facultative de soutien aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques en direction des écoles comme des collèges a été revalorisée lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 17 octobre 2018 pour permettre au plus grand nombre d'élèves tarn-et-garonnais de participer à ces séjours : 5 532 élèves au total ont pu profiter de ces améliorations soit 571 de plus qu'en 2017-2018, ce qui représente un coût supplémentaire de 84 542 €.

Prochainement, la procédure de dépôt des demandes de subventions dans le cadre des classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques, des aides particulières aux familles en difficulté et aides exceptionnelles pour l'accompagnement des élèves handicapés sera dématérialisée : le site internet du Département permettra la saisie en ligne des dossiers directement par les écoles et collèges, bénéficiaires des subventions.

Au travers d'un compte individualisé, les établissements scolaires pourront suivre les étapes de traitement de leur demande jusqu'au virement de la subvention qui interviendra au fur et à mesure de l'instruction des dossiers et non plus avec plusieurs mois de décalage.

Ces mesures de modernisation visent à simplifier les formalités, fluidifier le traitement des demandes pour permettre un versement plus rapide des aides départementales.

A cet effet, il est nécessaire d'adapter le règlement départemental. Il est précisé qu'il n'y a aucune modification au fond sur les conditions d'attribution des subventions. Seules les modalités de dépôt et de traitement des demandes sont impactées par la procédure de dématérialisation.

Par voie d'amendement, les membres de la commission éducation, enseignement supérieur et sport ont souhaité procéder à la modification du financement des classes de découvertes, séjours éducatifs et linguistiques pour la partie collèges, Segpa et enseignement spécialisé. Cet amendement précise que la participation du Département sera possible pour des séjours de 2 nuits minimum à compter du 1^{er} janvier 2020, au lieu de 4 nuitées jusqu'à présent,

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée du 17 octobre 2018 relative à la modification de la politique concernant les classes de découvertes, séjours éducatifs et linguistiques,

Vu l'amendement présenté par les membres de la 5ème commission, éducation, enseignement supérieur et sport, et adopté à l'unanimité en séance par les Conseillers départementaux le 16 octobre 2019 tel que ci-dessus détaillé,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le règlement départemental concernant les classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques et les aides particulières, tel que présenté en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC